


L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



PROPRIÉTAIRE BAILLEUR



Vous êtes propriétaire, votre logement est dégradé, vous souhaitez y faire des travaux de réhabilitation et d'amélioration du confort.

→ Vous pouvez demander une aide de **l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)**.



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

www.guyane.developpement-durable.gouv.fr

